

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté lors de la visite. Recommandé de réviser les dossiers d'enfants pour assurer que l'information du médecin de famille et les numéros d'assurance maladie sont inscrits au complet dans le profil de l'enfant.
Observations : Les enfants sont allés jouer dehors, et ensuite ils ont eu du temps pour les jeux libres avant le diner.
La garderie éducative répond aux exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 janvier 2023

Date

original signé par
Marc André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 janvier 2023

Date